



RESEAU FRANCOPHONE DES ANIMATEURS TERRITORIAUX EAUX PLUVIALES

Compte-rendu de la 6ème rencontre - 19 novembre 2024

Rencontre organisée par l'Adopta et le GRAIE, en marge de la journée technique « Rafraichir nos villes et villages grâce aux eaux pluviales », avec le soutien du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et Grand Poitiers communauté urbaine. En partenariat avec les 6 agences de l'eau et le Cerema.

Face aux enjeux climatiques et à la nécessité de créer des villes résilientes, la gestion intégrée et durable des eaux pluviales s'impose comme une priorité pour les Agences de l'Eau et l'Etat. Il est impératif d'engager les territoires dans la mise en œuvre de politiques transversales pour déployer ces stratégies de gestion intégrée et massifier l'utilisation des solutions alternatives au réseau.

Le réseau a été créé le 1er juillet 2019 dans le cadre du congrès Novatech pour faciliter les échanges et faire vivre une communauté des eaux pluviales dynamique et riche des expériences de ses membres sur les différents territoires francophones. Animé quotidiennement sur la plateforme www.expertises-territoires.fr du Cerema, le réseau qui compte 190 membres se rencontre une fois par an pour construire, renforcer sa dynamique et profiter ensemble des événements auxquels ces rencontres sont associées (Novatech, Forum National de la Gestion Durable des Eaux Pluviales, Cycl'eau Vichy, Carrefour des Gestion de l'Eau, ...). Le Réseau Francophone des Animateur Territoriaux Eaux Pluviales a vraiment pour vocation de mettre en lien les animateurs pour échanger et partager leurs connaissances, problématiques et solutions sur le sujet.

La rencontre à Poitiers en novembre 2024 a rassemblé 52 participants dont 30 agents territoriaux ou chargés de l'animation des eaux pluviales au sein des collectivités locales. Il y avait 9 représentants d'établissements publics (Ministère, agence de l'eau, Cerema...), et 13 représentants des « Méta-réseaux » (structures associatives, agences régionales, départements, ...)

Lors de cette rencontre, les participants ont :

- Effectué une visite d'aménagements pour une meilleure gestion des eaux pluviales sur les communes de Bignoux, Jardes et dans la ville de Poitiers.
- Assisté à plusieurs présentations et travaillé en atelier sur les leviers d'actions utilisables pour favoriser les pratiques exemplaires en matière de gestion des eaux pluviales.

Annexes :

Annexe 1 : Messages partagés - plaidoyer pour accompagner et impulser le changement au sein du service voirie – Que voudriez-vous leurs dire ?

Annexe 2 (liens) : Dossiers de présentation des opérations : [Bignoux](#), [Jardres](#) et [Rue Verlaine](#)

Annexe 3 : Supports d'intervention des présentations

1ère Partie : Visites guidées des opérations de gestion des eaux pluviales

Christophe Chapron et Marc Bassez, de la direction eau-assainissement, ainsi que Isabelle Mopin, Vice-présidente de Grand Poitiers, nous ont proposé de découvrir 3 opérations avec des enjeux, des ouvrages, des aménagements et des contextes assez contrastés. Les dossiers de présentation des opérations sont disponibles en annexe.



La commune de **Bignoux**, située à l'Est de Poitiers, a fait l'objet de travaux d'aménagement des espaces publics et privés pour une meilleure gestion des eaux pluviales. Une diversité d'ouvrages complémentaires a été réalisée sur ce territoire dans le but de réduire la collecte des eaux de pluie dans le réseau unitaire. Ces aménagements de déconnexion ont été adaptés et intégrés dans l'espace de la commune : **structure réservoir** et **puits d'infiltration** avec requalification des zones végétalisés, « **places vertes** » pour réduire la vitesse sur certaines routes.



La deuxième visite était sur la commune voisine, **Jardres**. Dans le contexte de la requalification des axes principaux de circulation, des aménagements ont été réalisés dans l'optique de soulager le système d'assainissement unitaire. De plus, les aménagements tels que les **puits d'infiltration**, **espace en creux végétalisé** et **parkings désimperméabilisés** de ce centre bourg ont permis de valoriser et soutenir en eau les espaces végétalisés en implantant une dynamique paysagère de diversité (espace, espèce et génétique).





La 3^e visite était sur la *rue Verlaine, à Poitiers*. La Direction Eau-Assainissement, en collaboration avec la direction espaces verts, dans le cadre du plan Canopée de l'agglomération, a réalisé un terre-plein central sur la rue Verlaine, comprenant des *zones de stockage* et des *fosses d'arbre*, avant surverse au réseau. Un dispositif de suivi a été mis en place afin de mieux comprendre le fonctionnement réel de cet aménagement. Ces travaux en zone urbaine ont nécessité une organisation importante entre les différents services pour éviter de bloquer la circulation sur une trop grande période.



Un grand merci à *Christophe Chapron* et *Marc Bassez* pour les visites.

2ème partie : Présentations des orientations et outils de la gestion des eaux pluviales

Les supports d'intervention sont à disposition en annexe.

Pour cette deuxième partie de la journée, Isabelle Mopin, vice-présidente de la communauté urbaine du Grand Poitiers, nous a accueillis dans ses locaux à Poitiers.



La nouvelle DERU

Augustin Ayoub de la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de la transition écologique a présenté l'évolution de la directive européenne eaux résiduaires urbaines (DERU) et les nouveautés actées dans la DERU2 adoptée en octobre 2024 (nouveaux seuils et nouvelles échéances). Les pays disposent de 30 mois (à partir de la date de publication officielle) pour traduire ces orientations en droit national.

Les nouveaux programmes des agences de l'eau

Vincent Nalin, de l'agence de l'eau Loire Bretagne et Anne Sainpol, de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, ont présenté le bilan GIEP du 11^{ème} programme et les orientations principales pour le 12^{ème} programme (2025-2030). Pour commencer, il a été rappelé et félicité les mètres carrés déconnectés par grands bassins hydrographiques entre 2019 et 2024. Un point sur les nouveautés du 12^{ème} programme pour AERMC et AELB et un tableau récapitulatif des orientations de l'ensemble des agences de l'eau a permis de montrer les perspectives à venir en matière de gestion des eaux pluviales.(voir annexe)

Le nouveau centre de ressource

Laurence Fayet du Cerema a présenté le nouveau centre de ressource Eau et Ville (<https://eauetville.cerema.fr/>) mis en place par le Cerema, en collaboration avec les différents acteurs associatifs et institutionnels dans le domaine, pour mettre à disposition des collectivités les repères et principales ressources pour une gestion durable et intégrée des eaux pluviales. Petit rappel aussi pour ne pas oublier la plateforme Expertises et territoires (www.expertises-territoires.fr) qui regorgent d'informations et permet d'échanger directement avec les autres membres du réseau.

Un nouveau volet de gestion des eaux pluviales dans SISPEA

Augustin Ayoub du ministère de la transition écologique et Elodie Brelot, du Graie, ont présenté les travaux engagés dans le cadre du SISPEA – Système d'information sur les services publics d'eau et d'assainissement - pour établir un cadre de référence de la GEPU et la GIEP. Un test de préfiguration a été renseigné par 19 collectivités du réseau. Ces contributions seront fort utiles pour le groupe de travail pour affiner (et simplifier) ce référentiel.

3ème Partie : Ateliers-Plaidoyer pour les différents services de la collectivité

Nous avons proposé aux participants d'identifier les leviers les messages les postures ... permettant de faciliter le changement et l'invitation faite à un interlocuteur potentiellement récalcitrant. L'idée est de « jouer » ce plaidoyer ou cette rencontre, en reprenant les éléments partagés en amont ; la mise en scène se devait d'être évidemment succincte !

Sont proposés ci-dessous quelques messages forts partagés à cette occasion :

L'innovation sociétale

En ouverture des ateliers, olivier Palluault était invité à présenter la SCOP Ellix. En amont, nous avons évoqué les thèmes suivants :

- innovation sociale
- innovation et transformation des organisations
- comment sortir du schéma de pensée classique (=> pour aller vers une gestion à la source)
- comment créer le dialogue avec d'autres, porter le discours et partager les valeurs, le sens
- comment être entendu comme un professionnel, un expert, et non un écolo, un militant, plaidoyer,
- comment créer un cadre de coopération, cheminer et se projeter ensemble, se créer des référentiels communs intermédiation

La SCOP d'une vingtaine de personnes intervient auprès de différents acteurs sur l'innovation sociétale. L'objectif est de faire évoluer les organisations et les cadres de collaboration pour répondre à des besoins sociétaux.

L'innovation portée par les animateurs eaux pluviales, notamment le déploiement de solutions fondées sur la nature, dépasse une question technique et ne peut pas être portée seuls. Il est indispensable de faire évoluer tous les acteurs concernés en concordance, en résonance avec les différents enjeux et politiques de chacun.

Il est intéressant de distinguer deux niveaux d'implication :

- La collaboration, qui consiste à travailler ensemble
- La coopération, qui vise à « faire œuvre commune », plus complexe ou plus difficile, mais surtout qui implique une modification en profondeur des postures et des métiers de chacun.

Pour aller vers la coopération, nous avons besoin d'écouter comprendre et intégrer les attentes, besoins, contraintes, positions et postures de l'autre. Apprendre à parler le même langage que son interlocuteur, être en capacité de se transformer pour intégrer des éléments de connexion entre nos différents domaines.

Suite à cette introduction, trois ateliers ont été proposés pour mettre les participants en situation ; après un temps d'échange, il était demandé aux groupes de restituer leurs propositions sous la forme de scénettes.

Les 3 sujets traités

1. **LA QUESTION** : On refait le boulevard urbain du centre du bourg
Comment faire en sorte que le service voirie devienne le porteur de solutions fondées sur la nature et gestion à la source des eaux pluviales ? animé par Elodie Brelot, Graie et Axelle Lamoot, Adopta
 L'art de faire faire par les autres, du fait du caractère plurifonctionnel, sans leur donner l'impression que l'on se repose sur eux
 + ressources Graie – vrais/faux ; métier ; concert'action
2. **LA QUESTION** : faire évoluer le schéma de la commande publique
vous proposer une commande publique conforme aux recommandations de l'Adopta comment porter ce changement de format de commande publique auprès des services et des élus
 animé par Jean-Jacques Hérin, Adopta et Axel Greub, Graie
 + Ressources – Adopta commande publique
3. **LA QUESTION** : il nous faut des élus porteurs des enjeux de l'eau
Plaidoyer au président de la com com : pour qu'il vienne au forum national sur les gestions durables de l'eau animé par Rosalie Salaün-Gourlaouen, Redagio et Franck Degrasse, Adopta
 + Ressources –



Atelier 1 : Utiliser des alliés (autre service de



Atelier 3 : « Embarquer » l' élu et aller à



Atelier 2 : Utiliser des outils techniques (fiches Adpota) et l'acculturation inter-service pour faire évoluer les habitudes



Spectateurs : Il faut parfois « parler plus au cœur qu'au cerveau »



En partenariat avec :



GRAND POITIERS
communauté urbaine

Avec le soutien de :



Réseau francophone des animateurs eaux pluviales

Poitiers, les 19-20 novembre 2024





Programme du 19 novembre les visites

→ Bignoux

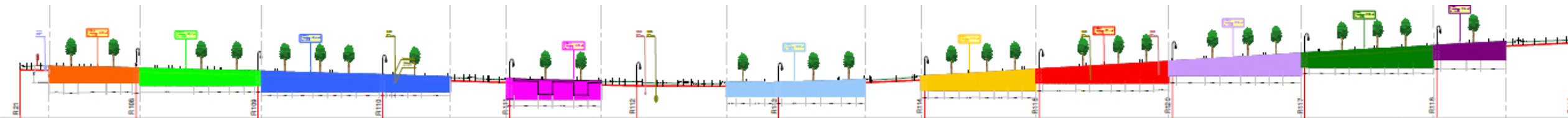
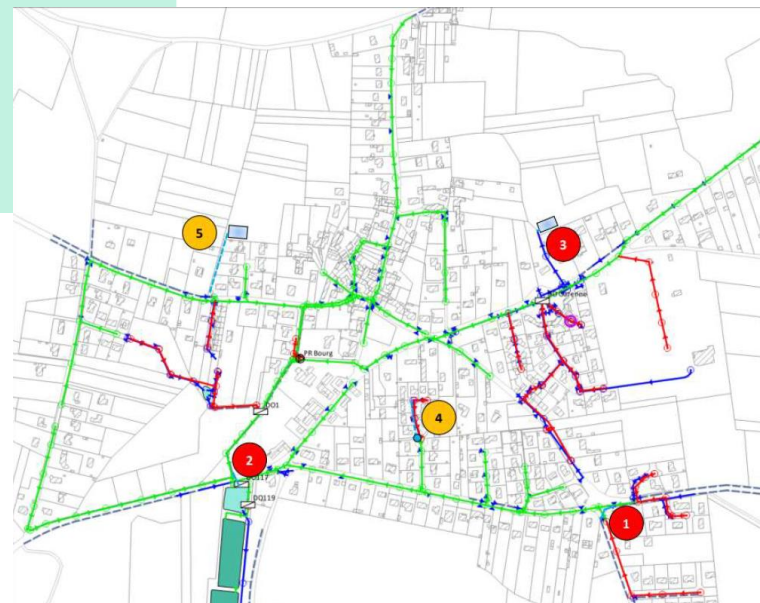
Appel à Projets 2023 : Renaturation des Villes et Villages
Végétalisation d'espaces urbains et déconnexion des eaux de pluie du réseau unitaire

→ Jardres

Appel à Projets 2023 : Renaturation des Villes et Villages
Aménagement de la Place de l'Eglise Végétalisation d'espaces urbains et déconnexion des eaux de pluie du réseau unitaire sur la commune de Jardres

→ Poitiers - Rue Paul Verlaine - Rue de la vallée monnaie

Plan canopée – Plantation de terre-plein centraux
déconnexion et stockage des eaux pluviales





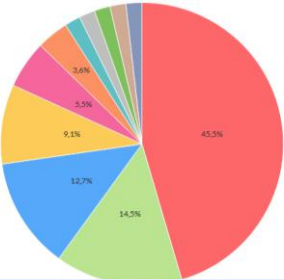
Nombre d'inscrits

54

Nombre d'organismes

41

Code activité



☒ Code Activité

☒ 52-Service technique eau

25

☒ 13-Etablissement public (type agence de l'eau)

8

☒ 79-Association Technique et Scientifique

7

☒ 70-ASSOCIATION / USAGER

5

☒ 62-Service technique eau

3

☒ 51-Elu

2

☒ 77-Associations formation - conférences

1

☒ 63-Service technique autre

1

☒ 53-Service technique autre

1

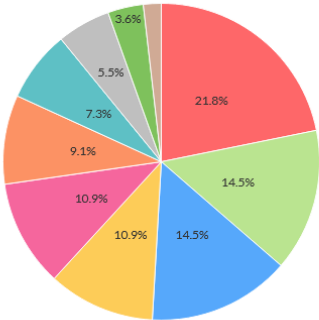
☒ 22-Centre de recherche publique

1

☒ 11-Administration nationale centrale

1

Origine Géographique - Région - Inscrits



☒ Région de correspondance (liste)

☒ Auvergne-Rhône-Alpes

21.8%

☒ Nouvelle-Aquitaine

14.5%

☒ Hauts-de-France

14.5%

☒ Île-de-France

10.9%

☒ Bretagne

10.9%

☒ Pays de la Loire

9.1%

☒ Centre-Val de Loire

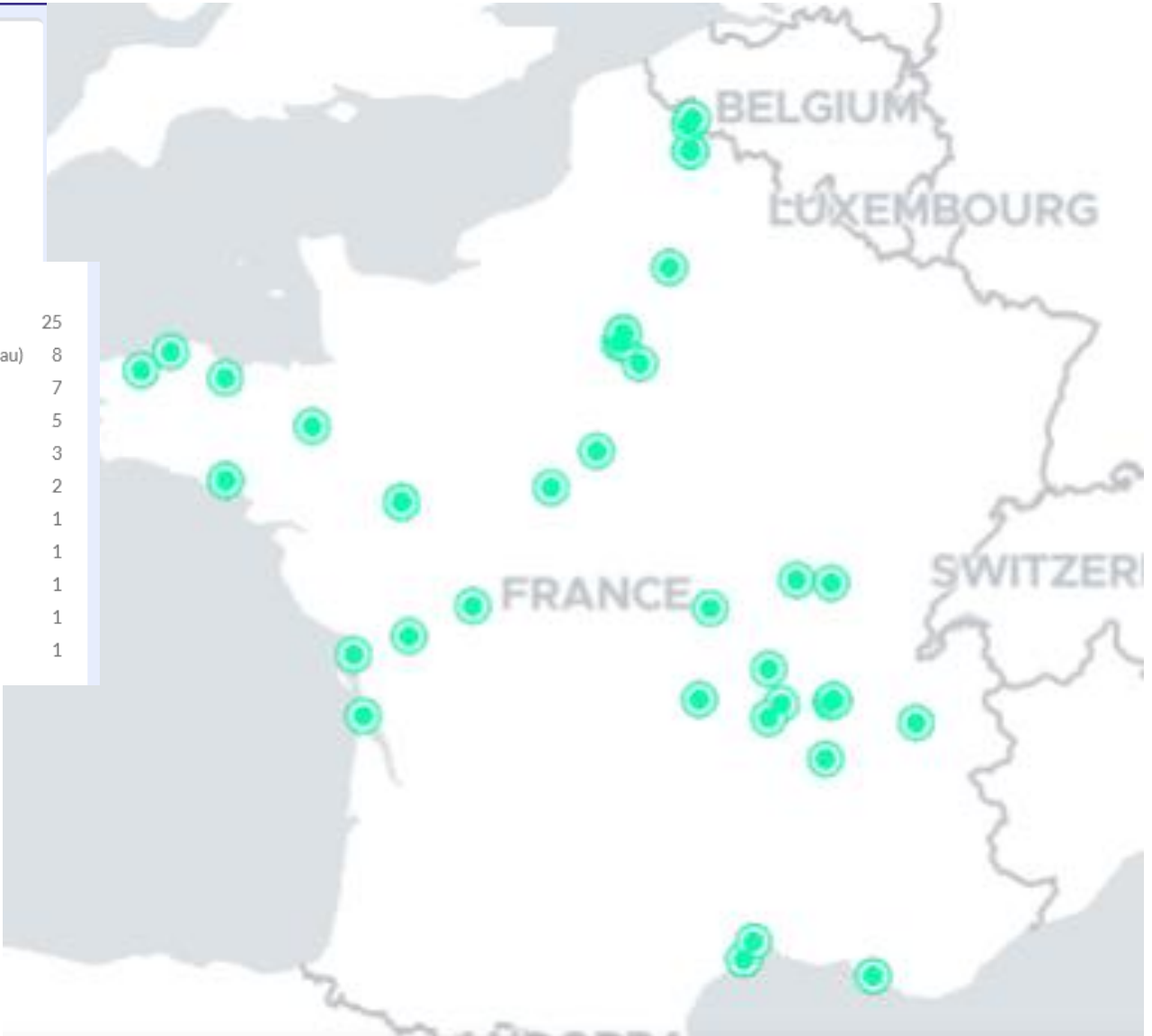
7.3%

☒ Bourgogne-Franche-Comté

5.5%

+ 2 plus...

3.6%





► Programme

13h45	Evolution du contexte réglementaire et incitatif pour la gestion intégrée des eaux pluviales - MTE et Agences de l'eau
14h15	Plaidoyer pour accompagner et impulser le changement au sein de la collectivité – Que voudriez-vous leurs dire ? Travail en ateliers et conférence inversée avec Olivier Palluault, SCOP Ellyx
16h00	Pause rapide
16h15	Le nouveau centre de ressource eau et ville, Laurence Fayet, Cerema - https://eauetville.cerema.fr
16h30	SISPEA - Etablir un cadre de référence de la GEPU et la GIEP Graie et MTE
17h30	Fin de l'après-midi, départ pour la visite guidée de Poitiers (1h30
18h00	Départ de l'office de tourisme pour la visite guidée 1h30 45 place Charles de Gaulle
20h00	Dîner – la Serrurerie – 28 rue des grandes écoles



1



Olivier Palluault - Ellyx



- innovation sociale
- innovation et transformation des organisations
- comment sortir du schéma de pensée classique (=> pour aller vers une gestion à la source)
- comment créer le dialogue avec d'autres, porter le discours et partager les valeurs, le sens
- comment être entendu comme un professionnel, un expert, et non un écolo, un militant, plaidoyer,
- comment créer un cadre de coopération, cheminer et se projeter ensemble, se créer des référentiels communs - intermédiation



Olivier Palluault - Ellyx



Ateliers

1. SERVICE VOIRIE

On refait le boulevard urbain du centre du bourg

Comment faire en sorte que le service voirie devienne le porteur de solutions fondées sur la nature et gestion à la source des eaux pluviales ?
animé par Elodie Brelot, Graie

2. SERVICES ADMINISTRATIFS ET ELUS

Faire évoluer le schéma de la commande publique

vous proposez une commande publique facilitant des études plus poussées pour des investissements mieux ciblés
comment porter ce changement auprès des services et des élus ?
animé par Jean-Jacques Hérin, Adopta

3. LES ELUS, au-delà de celui en charge de la gestion de l'eau

Il nous faut des élus porteurs des enjeux de l'eau

Plaidoyer au président de la com com : pour qu'il vienne au forum national des gestions durables de l'eau
animé par Rosalie Salaün-Gourlaouen, Redagio



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT
ET DE LA PRÉVENTION
DES RISQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉSENTATION DE LA DERU

Direction de l'eau et de la biodiversité
Bureau de la lutte contre les pollutions domestiques et industrielles (EARM4)

Retour d'expérience sur la mise en œuvre de la DERU1

Directive DERU1

Obligation de collecte > 2000 EH

Obligation minimale de traitement

Surveillance des systèmes
d'assainissement et rapportage des
données

Retour d'expérience DERU1

Clarté et simplicité des exigences

Cohérence avec d'autres directives
(baignade, DCE...)

Amélioration de la qualité des masses
d'eau et du service rendu aux usagers

Augmentation des investissements dans
le secteur de l'assainissement

Axes d'amélioration

Réduire les rejets directs par temps de
pluie

Améliorer la collecte et le traitement des
eaux usées des petites agglomérations

Prise en compte des pollutions
émergentes

Renforcer la lutte contre l'eutrophisation
des cours d'eau

Parcours d'adoption du texte par les instances européennes



- Les Etats-membres disposent d'un délai de 30 mois, à compter de l'adoption finale du texte, pour transposer la DERU2 dans leur droit national.

DERU2

DERU1

Traitement
quaternaire

Responsabilité
élargie des
producteurs

Suivi des
GES

Neutralité
énergétique

Traitement
secondaire

Temps de
pluie

Traitement
tertiaire

Eaux
industrielles

Gestion des
boues

ANC

Gestion des
risques

Accès à
l'assainissem
ent

Suivi
épidémiologiqu
e

Information
du public

Gestion des eaux usées par temps de pluie – article 5

- **Enjeux :**

- Augmentation de l'imperméabilisation et transformation du régime hydrométrique avec le changement climatique.
- Réduction de la pollution des milieux aquatiques.
- Protection des usages (conchyliculture, baignade...).

- **Méthodologie :** planification à l'échelle de l'agglomération, privilégier les solutions fondées sur la nature

- **Objectifs :**

- Réduire les rejets par temps de pluie à 2% de la charge polluante collectée annuellement par temps sec (indicatif) ;
- Réduire progressivement les macroplastiques.

Contenu du plan de gestion (annexe V)

- Analyse de la situation initiale : description et analyse du fonctionnement des systèmes d'assainissement et de leur capacité à acheminer et traiter les eaux usées par temps de pluie, autosurveillance des eaux usées par temps de pluie, des **réseaux séparatifs** où les eaux pluviales risquent d'être polluées) ;
- Objectifs de réduction des pollutions ;
- Mesures à prendre avec calendrier et acteurs concernés ;
- Gradation entre solutions choisies (SFN, optimisation des infrastructures/ouvrages existants, nouvelles infrastructures).

- **L'obligation de mise en œuvre d'un plan de gestion concerne :**

10 000 EH < Agglomérations d'assainissement < 100 000 EH
si :

Les agglomérations d'assainissement > 100 000 EH

- Les déversements présentent un risque pour l'environnement ou la santé humaine ;
 - Les déversements > 2% (détail ci-dessous) ;
 - Les déversements entraînent le non-respect de certaines directives européennes (baignade, DCE...) ;
 - Les rejets directs des eaux de ruissellement urbain (eaux pluviales strictes) constituent un danger pour l'environnement ou la santé humaine.
-
- **Introduction d'un objectif indicatif non-contraignant de 2% :**

Déversements annuels par temps de pluie
Charge d'eaux urbaines résiduares collectée annuellement, par temps sec < 2%

➔ Autosurveillance de tous les déversoirs d'orage, peu importe leur taille ?

Calendrier

Taille de l'agglomération d'assainissement (EH)	Date de publication de la liste des agglomérations concernées	Date d'élaboration du plan	Date de mise en œuvre du plan
+ 100 000	/	31/12/2033	31/12/2039
10 000 et 100 000	22/06/2028	31/12/2039	31/12/2045

Actes délégués/ d'exécution prévues

15 actes d'exécution et 5 actes délégués.

n° Article	Titre de l'article	Nature de l'acte	Date d'adoption de l'acte (sous l'hypothèse d'une adoption de la directive à l'automne 2024)
4	Systèmes individuels	Actes d'exécution	Automne 2027 (36 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la directive)
		Actes d'exécution	sans date
5	Plan intégré de gestion des eaux urbaines résiduaires	Actes d'exécution	Automne 2027 (36 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la directive)
7	Traitement tertiaire	Actes délégués	sans date
8	Traitement quaternaire	Actes d'exécution	sans date
		Actes délégués	sans date
		Actes d'exécution	sans date
9	Responsabilité élargie des producteurs	Actes d'exécution	31 décembre 2026 (le dernier jour de la deuxième année à compter de la date d'entrée en vigueur de la directive)
11	Neutralité énergétique	Acte d'exécution	sans date
14	Rejets d'eaux usées non domestiques	Actes délégués	sans date
17	Surveillance des eaux urbaines résiduaires	Actes d'exécution	Début 2026 (18 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la directive)
20	Valorisation des boues et des ressources	Actes délégués	Automne 2027 (3 ans à compter de la date d'entrée en vigueur de la directive)
21	Surveillance	Actes d'exécution	Début 2027 (30 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la directive)
		Actes d'exécution	Automne 2026 (24 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la directive)
22	Informations concernant le contrôle de la mise en œuvre	Actes d'exécution	31 décembre 2028
		Actes d'exécution	sans date
23	Programme national de mise en œuvre	Actes d'exécution	sans date
24	Information du public	Actes délégués	sans date
		Actes d'exécution	sans date

Merci pour votre attention

Bilan GIEP 11P : Une thématique dynamique : Bravo !

Indicateur national m² déconnectés

Année	AEAG	AEAP	AELB	AERM	AERMC	AESN
2019	4	68	4	26	29	53
2020	8	96	8	18	38	38
2021	24	107	17	52	62	45
2022	15	91	22	79	78	86
2023	58	84	85	106	114	85
2024			98			

Nouveautés P12 AERMC

- La déconnexion d'un réseau séparatif est éligible :
 - Pour des priorités milieux (actions PAOT)
 - Pour des opérations d'ampleur (surface déconnectée > 2 000 m²)
 - Pour des opérations s'inscrivant dans une démarche globale (contrat)
 - Pour les territoires en zonage de solidarité (ZRR+FRR)
- Augmentation des coûts plafond : 50 €/m² déconnecté (120 €/m² pour les cours d'écoles)
- Ouverture de l'éligibilité à l'animation pour la prise en compte des enjeux eau dans les documents d'urbanisme (acteurs de l'eau, et acteurs de l'urbanisme)
- Milieu rural/agricole : ouverture des aides à des expérimentations pour la lutte contre le ruissellement et l'érosion et l'infiltration des eaux pluviales (hydraulique douce ou structurante)

Evolutions 12P GIEP (AELB)

- Nouvelle plateforme de dépôt de dossiers RIVAGE au 1/01/2025 avec AR valant accord de démarrage
- Tx : infiltration majoritairement en pleine terre S 50 % sinon 25 %
- Tx : Ouverture à la déconnexion de tous types de réseaux ... avec priorisation/impact pollution en fonction des disponibilités financières
- Aides aux schémas directeurs si étude de déconnexion à la parcelle
- Stockage avant infiltration d'un minimum de 35 l d'eau /m² imperméabilisé
- CP de 60 €/m² déconnecté
- FRR plutôt que ZRR (S + 10 %)

AE	Dépense éligible	Plafond d'aide	Aides aménagements possibles	Conditions Déracct réseau?	Principale évolution du 12 P	Taux d'aide
AEAG		Pas de plafond	Oui si publics	Non	Vision globale du MO sur la GIEP sur son territoire / 2 taux d'aide 50% pour les projets classiques – 70% pour les projets vertueux (s'appuyant majoritairement sur des SFN ou déconnection au réseau EP ou combinaison GIEP et renaturation d'un cours d'eau urbain)	Collectivités : Etudes et travaux 50 % à 70 % Industries : Encadrement européen des aides aux entreprises 40 à 60 %
AERM	Etudes et travaux pour la perméabilisation et la renaturation des aires urbaines (cf fiche thématique Eau et Nature en Ville et Village)	Plafond commun aux projets portés par des collectivités, industriels ou artisans : 40€/m2 90 €/m2 pour les écoles	Oui (sur format d'appel à projets récurrents)	Non, mais conditionne l'éligibilité des techniques grises	Condition d'éligibilité à l'engagement d'une démarche globale Distinction de taux pour les projets majoritairement gérés par techniques vertes ou grises, prise en compte du développement de la pleine terre Priorisation selon l'impact sur les masses d'eau Arrêt des aides aux techniques d'infiltration concentrées (PI, SAUL...)	Taux de référence Eau et Nature en Ville et Village hors champ concurrentiel : 40%/60%/80% selon priorisation et techniques mises en œuvre (jusqu'à 80% pour les projets de cours d'école exemplaires avec concertation et mettant en œuvre une part de pleine terre) Si champ concurrentiel, SIEG (bailleurs), application du régime d'encadrement européen des aides aux entreprises (40%, 50%, 60% si travaux)
AEAP		40 €/m2	Oui si intervention dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage publique	Oui (unitaire ou pluvial) et possibilité également pour opérations massives de désimperméabilisation (sans déconnexion des réseaux)	Possibilité de financer les travaux de déconnexion des eaux pluviales des réseaux pluviaux stricts (même si pas d'impact avéré) Plus de distinction techniques vertes / techniques grises mais distinction à l'échelle du projet entre gestion durable intégrée des eaux pluviales et gestion centralisée des eaux pluviales Aide majorée pour les projets permettant de restaurer une surface significative de « pleine terre » : 20 % de la surface d'emprise du projet	Etude S70 %, Travaux gestion intégrée S 55 %, S 70 % si restauration de pleine terre significative Travaux gestion centralisée S 40 % si ouvrages enterrés, S 55 % si ouvrages à ciel ouvert en pleine terre



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AE	Dépense éligible	Plafond d'aide	Aides aménageurs possible	Conditions Déraccré réseau?	Principale évolution du 12 P	Taux d'aide
AESN	Etudes et travaux concourant à la gestion à la source des eaux de pluies, Animation	Si déraccordement : 50 €/m2 déraccordé + 50 €/m2 de pleine terre végétalisée supplémentaire Désimperméabilisation de secteurs non raccordés : 25 €/m2 de surface de pleine terre végétalisée supplémentaire Oui pour dépenses salariales et patronales : Montant de référence: 50 000€ / ETP/ an Montant plafond: 80 000€/ ETP/ an	Oui Oui	Oui => (unitaire ou EP) Non Non	Arrêt des aides aux projets entraînant une diminution des surfaces de pleine terre végétalisée Introduction d'une aide aux projets de désimperméabilisation en secteurs non raccordés	Dans la limite du cumul des aides publiques OU au max de l'encadrement européen S=50%
AELB	Etudes d'aide à la décision dédiée GIEP, tous travaux concourant au déraccordement, animation	60 €/m2 déconnecté du réseau Prestation interne : salaire chargé plafonné à 72500 €/ETP + 12 000 € accompagnement	Oui	Oui	Modulation des aides en fonction de l'utilisation d'aménagement de pleine terre. Minimum de stockage avant infiltration de 35 l /m² de surface déconnectée	Etudes et animation 50 %, travaux 50 % si majoritairement pleine terre, 25 % en dessous. Majoration 10 % en zone rurale défavorisés Encadrement européen des aides publiques aux entreprises pour les outils de production 40% (SFN non majoritaire) à 80 % (SFN)
AERMC	Etudes avant-projet et travaux : Tous travaux concourant au déraccordement grâce à l'infiltration des eaux pluviales à la source (+ cuves de récupération si surverse vers ouvrages d'infiltration). Animation EPCI Animation sur la prise en compte des enjeux eau dans les documents d'urbanisme : acteurs eau et acteurs urbanisme	Etudes et travaux : 50 €/m2 120 €/m2 pour les cours d'établissements scolaires (avec végétalisation et volet éducatif) Animation : plafond d'aide des missions d'animation = 550 €/jour	Oui	Oui	En cas de déconnexion d'un réseau séparatif, aides possibles pour les cas suivants uniquement : - Projet d'ampleur : surface déconnectée > 2 000 m² - Contrat - PAOT - Zonage de solidarité Animation enjeux eau dans les documents d'urbanisme	Etudes et travaux : - Taux de base = 50 % - Acteurs économiques = 40 % (+10+20) - Zonage solidarité = 70% Animation : 50 % (70% en zonage solidarité)



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CENTRE DE RESSOURCES « EAU ET VILLE » - VERSION BÊTA

Volet « Gestion durable des eaux pluviales »

19/11/2024

CONTEXTE



- Plan d'action national « Gestion durable des eaux pluviales », 2021
- Fiches actions, 2023



Développer et déployer un centre de ressources « eau et ville », en commençant par un volet « gestion des eaux pluviales »

Axe 1 - Action 4

Faciliter l'accès des porteurs de projets à :

- Aides financières
- Appui technique

concernant la gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU)

DEMARCHE PARTENARIALE

Équipe projet
Administre le CDR

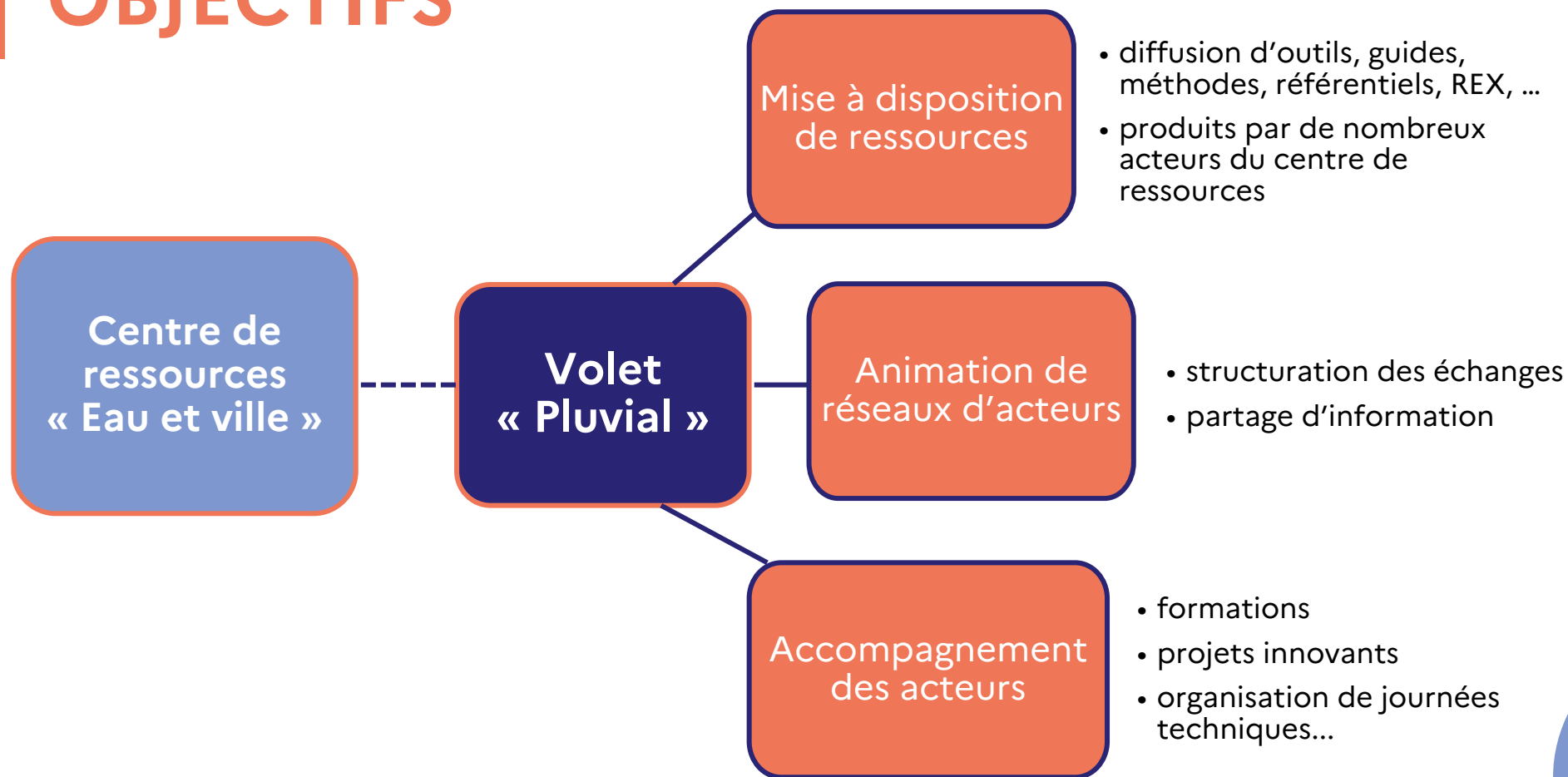
Comité de pilotage (COPIL)
Définit et approuve les grandes orientations

Comité d'orientation (CODOR)
Participe à la structuration et oriente le projet du Centre de ressources

Comité éditorial
Sélectionne les ressources et les organise



OBJECTIFS



Définition de l'OFB



Public visé
Acteurs de l'eau
et de
l'aménagement
(collectivités)

CONTENU

- Au service des **territoires**, à destination des **collectivités locales**
- **4 grandes parties :**
 1. **Comprendre** la gestion durable des eaux pluviales
 2. **Agir** à l'échelle d'un territoire, d'un projet d'aménagement
 3. **S'inspirer** de réalisations concrètes
 4. **Se documenter** pour approfondir un sujet
- **3 niveaux d'informations :**
 1. Les **grands principes**, décrits dans les contenus du site ;
 2. Les **informations techniques essentielles** à tous, avec renvoi aux bonnes ressources ;
 3. Les **informations dites « expertes »**, accessibles dans la base documentaire.

SITE

4 parties

COMPRENDRE

AGIR

S'INSPIRER

SE
DOCUMENTER

Une page web en libre accès : eauetville.cerema.fr

Version Bêta



Eau et ville
Gestion durable
des eaux pluviales

Accueil

Comprendre

Agir

S'inspirer

Se documenter

Je souhaite >



Parcours
guidé



Penser la gestion durable des eaux pluviales c'est...

Gérer au mieux l'eau dans la ville, au regard des enjeux d'inondation, de pollution, d'assainissement et de ressource mais c'est aussi se saisir de cette opportunité pour :

Renaturer la ville, s'adapter aux effets du changement climatique, repenser l'aménagement, l'assainissement, la voirie, les espaces verts...

Qu'est-ce que la gestion durable des eaux pluviales ? Pourquoi est-il important de la mettre en œuvre et comment y parvenir ? Quelles solutions existent ?



Parcours guidé

Je souhaite

...

Découvrir les solutions de
gestion durable des eaux
pluviales

Consulter >

Connaître la
réglementation

Consulter >

Élaborer une stratégie

Consulter >

Faire un projet
d'aménagement

Consulter >

Obtenir un financement

Consulter >

Trouver un acteur qui peut
m'aider

Consulter >

Je souhaite

Découvrir les solutions de
gestion durable des eaux
pluviales

Connaître la réglementation

Élaborer une stratégie

Faire un projet
d'aménagement

Obtenir un financement

Trouver un acteur qui peut
m'aider

COMPRENDRE

- La nécessité d'agir
- Les bénéfices à en tirer
- La stratégie nationale et le contexte réglementaire

Comprendre

Constat et historique

- ✓ L'eau dans la ville
- ✓ Historique de la gestion des eaux pluviales

Enjeux

- ✓ De bonnes raisons de recourir à la gestion durable des eaux pluviales

Stratégie

- ✓ Quelle stratégie nationale pour une gestion durable des eaux pluviales ?
- ✓ Quelle réglementation pour la gestion des eaux pluviales ?

- Méthode pour passer à l'action, du territoire au projet
- Différents dispositifs existants
- Outils d'aide à la décision, de conception de dispositifs
- Réponses aux idées reçues
- Aides financières (Aides-Territoires)
- Acteurs qui peuvent accompagner

Agir

Par quels moyens ?

- ✓ Connaître le territoire
- ✓ S'organiser et planifier
- ✓ Agir sur la ville existante
- ✓ Agir à l'échelle d'un projet d'aménagement

Outils et méthodes

- ✓ Les solutions de gestion durable des eaux pluviales
- ✓ Outils d'aide à la mise en œuvre de la gestion durable des eaux pluviales
- ✓ Lever les freins
- ✓ Se former

Accompa- gnement

- ✓ Aides financières
- ✓ Ils peuvent vous aider
- ✓ Réseau francophone des animateurs eaux pluviales

S'INSPIRER

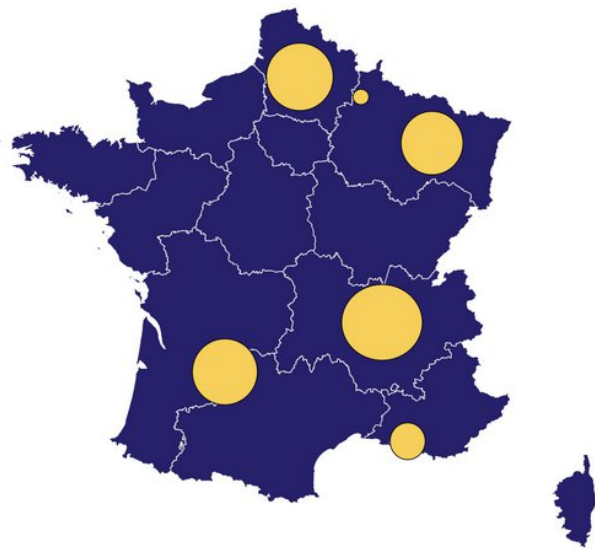
Projets réalisés

- Accès à des **RETEX** recensés par des observatoires locaux

Projets réalisés

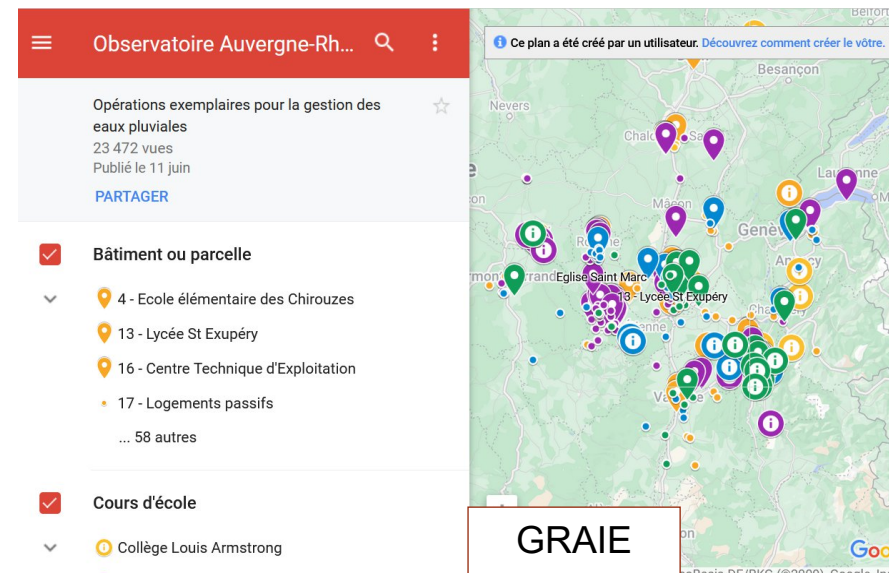
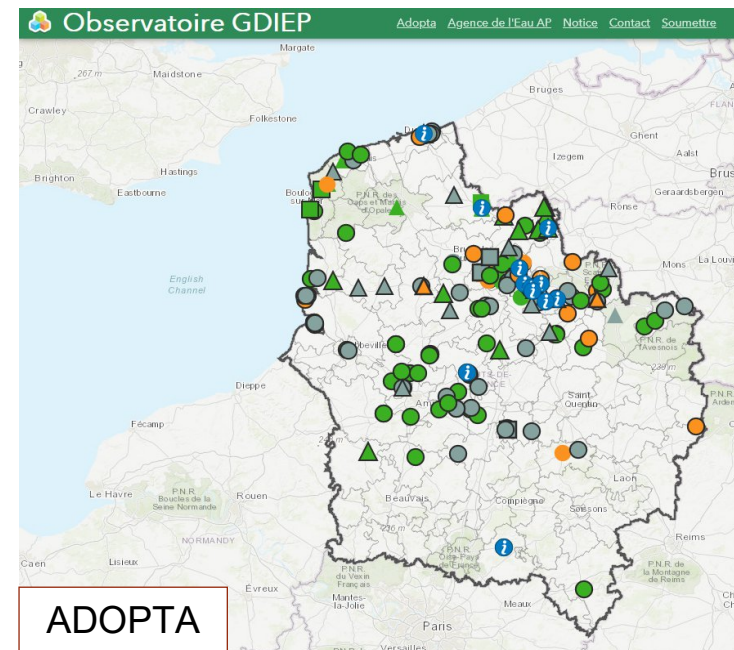
De nombreux projets et dispositifs de gestion durable des eaux pluviales existent sur l'ensemble du territoire. N'hésitez pas à vous en inspirer !

Des organismes en ont référencé un certain nombre dans des observatoires, vous pouvez accéder à ces cartographies en cliquant sur les liens.



Observatoires

- ADOPTA, Agence de l'Eau Artois-Picardie (Région Hauts de France)
- Graie (Région AURA)
- Agence de l'Eau Rhin-Meuse (Région Grand-Est)
- Agence de l'Eau Adour Garonne (Région Nouvelle Aquitaine)
- ARBE Région Sud (Région PACA)
- Reims Métropole



SE DOCUMENTER

Espace documentaire

- + de 100 **ressources** (dont **RETEX**)
- **Filtres** (thématique, type ressources, auteur, localisation)
- Des **pages web** et **sites internet** de partenaires

THÉMATIQUE

- ☐ Communication & sensibilisation (28)
- ☐ Financement (2)
- ☐ Réglementation (16)
- ☐ Stratégie & organisation (54)
- ☐ Technique (82)

TYPE DE RESSOURCE

- ☐ Guide (54)
- ☐ Fiche (50)
- ☐ Retour d'expérience (30)
- ☐ Page web (24)
- ☐ Étude & rapport (23)

[Voir plus](#)

AUTEUR

- ☐ ADEME (2)
- ☐ ADOPTA (15)
- ☐ Agence de l'eau (18)
- ☐ ASTEE (11)
- ☐ Atelier Parisien d'Urbanisme (4)

[Voir plus](#)

LOCALISATION

- ☐ National (110)
- ☐ Auvergne-Rhône-Alpes (8)
- ☐ Bretagne (2)
- ☐ Centre-Val de Loire (1)
- ☐ Grand Est (6)

[Voir plus](#)

Accès et connaissance des eaux pluviales à l'ère du patrimoine d'Épinal Habitat

ÉPINAL HABITAT

RÉNOVATION

Présentation de la démarche

Épinal Habitat est l'Office Public de l'habitat de la Communauté d'Agglomération d'Épinal (CAE) et est gendarmé d'un parc de plus de 1000 logements, dont la majorité est située sur le territoire de la ville d'Épinal.

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Stratégique Territorial (PST) en 2016, la direction générale d'Épinal Habitat a initié une série d'études spécifiques visant notamment à prendre en compte les enjeux environnementaux de son patrimoine. Avec l'appui technique et financier de l'Agence de l'Eau Moselle, un étude pilote a été menée à l'échelle de la commune d'Épinal Habitat. L'objectif était de définir les critères de gestion des eaux pluviales pour les bâtiments existants et les nouveaux logements, et de les intégrer à l'ensemble de la politique d'Épinal Habitat. L'étude a permis de définir des critères de gestion des eaux pluviales pour les bâtiments existants et les nouveaux logements, et de les intégrer à l'ensemble de la politique d'Épinal Habitat.

L'Agence de l'Eau Moselle a en effet élaboré un type d'étude pour les collectivités à partir de 2016 afin de permettre d'adapter la gestion durable et intégrée des eaux pluviales dans la programmation des travaux, et d'assurer des économies sur les ouvrages des systèmes d'assainissement. Ce type d'étude doit constituer une première nationale pour un habitat social.

RICHE - AGENCE DE L'EAU - 2024

Panorama des solutions pour une meilleure gestion de l'eau à la parcelle et dans les logements

[Lire la suite](#)

RETOUR D'EXPÉRIENCE - AGENCE DE L'EAU - 2024

Les solutions pour une meilleure gestion de l'eau à la parcelle et dans le logement - Repères n° 133

[Lire la suite](#)

Les solutions pour une meilleure gestion de l'eau à la parcelle et dans le logement

N° 133

GUIDE - MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE - 2024

Guide pour la mise en œuvre de la réglementation relative à l'installation de dispositifs de gestion des eaux pluviales et d'ombrage sur les parcs de stationnement

[Lire la suite](#)

GUIDE PARCS DE STATIONNEMENT

Guide pour la mise en œuvre de la réglementation relative à l'installation de dispositifs de gestion des eaux pluviales et d'ombrage sur les parcs de stationnement

GUIDE - ASTEE - 2024

Charte Qualité nationale des ouvrages et aménagements de gestion durable et intégrée des eaux pluviales

[Lire la suite](#)

CHARTe QUALITÉ NATIONALE DES OUVRAGES ET AMÉNAGEMENTS DE GESTION DURABLE ET INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES

GUIDE - ASTEE - 2024

Guide Solutions de Gestion durable des Eaux Pluviales - Gestion patrimoniale

[Lire la suite](#)

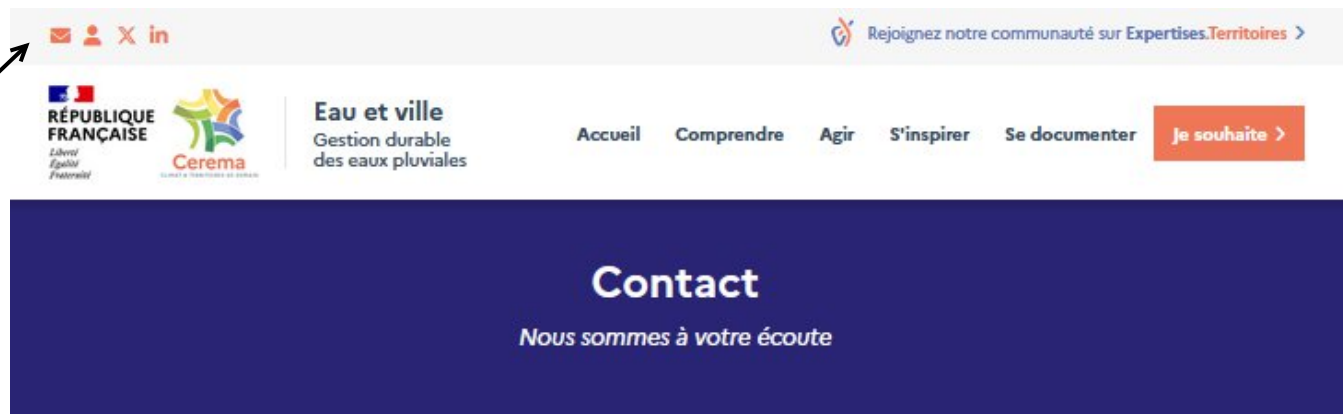
SOLUTIONS DE GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES

GESTION PATRIMONIALE

CONTACT

Formulaire de contact

- Dysfonctionnements
- Anomalies
- Remarques sur les contenus
- Nouvelles ressources



Rejoignez notre communauté sur [Expertises.Territoires](#) >

REPUBLICQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Cerema
CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN

Eau et ville
Gestion durable
des eaux pluviales

Accueil Comprendre Agir S'inspirer Se documenter [Je souhaite >](#)

Contact

Nous sommes à votre écoute

Avez-vous des questions ou remarques dont vous souhaiteriez nous faire part ?

Les champs signalés par un astérisque * sont obligatoires.

Votre nom *

Votre Email *

Objet *

Message *

ENVOYER LE MESSAGE



Scannez-moi !

**Merci de votre
attention**

Laurence Fayet

laurence.fayet@cerema.fr